

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Lot-et-Garonne

ARRETE TEMPORAIRE
N°AG-26-T-107-IC-189

Portant réglementation de la circulation sur la D 107
Commune de COLAYRAC SAINT CIRQ

Hors agglomération

La Présidente du Conseil départemental de LOT-ET-GARONNE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment l'article R411-8 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;

Vu l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil départemental n° 059 AJ 25 du 7 novembre 2025, accordant délégation de signature à Madame Bénédicte LAURENS, Directrice générale adjointe des infrastructures et de la mobilité ;

Vu l'avis favorable du Maire de COLAYRAC SAINT CIRQ en date du **02/10/2026** ;

Vu l'avis favorable du Maire de CLERMONT DESSOUS en date du **01/10/2026** ;

Vu l'avis favorable du Maire de BAZENS en date du **01/10/2026** ;

Vu l'avis favorable du Maire de FREGIMONT en date du 8/10/2026 ;

Vu l'avis favorable du Maire de PRAYSSAS en date du **02/10/2026** ;

Vu l'avis favorable du Maire de LUSIGNAN PETIT en date du 8/10/2026 ;

Vu l'avis favorable du Maire de SAINT HILAIRE DE LUSIGNAN en date du **05/10/2026** ;

Vu la demande de l'entreprise COLAS ;

Sur proposition de l'adjoint au Directeur général adjoint Infrastructures et Mobilité ;

CONSIDÉRANT que pour des travaux de réfection de couche roulement prévus les nuits du 12 au 16 octobre 2026, il y a lieu d'interdire la circulation de tous les véhicules sur la D 107, du PR 0+050 au PR 1+287 hors agglomération, sur le territoire de la commune de COLAYRAC SAINT CIRQ.

DESTINATAIRES :

- L'adjoint au Directeur général adjoint Infrastructures et Mobilité ;
- Le Directeur de la DIRCO – ZA de Cré@vallée Sud - route de Vergt – 24260 NOTRE-DAME-DE-SANILHAC ;
- Les Conseillers départementaux du canton de l'Ouest Agenais ;
- Le Maire de Saint Hilaire de Lusignan ;
- Le Maire de Colayrac Saint Cirq ;
- Le Maire de Clermont Dessous ;
- Le Maire de Bazens ;
- Le Maire de Frégimont ;
- Le Maire de Prayssas ;
- Le Maire de Lusignan Petit ;
- La SNCF ;
- L'entreprise COLAS - sebastien.dechenoux@colas.com ;
- Le Commandant du groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne -
15 rue Valence 47000 AGEN ;
- Le Chef de l'unité départementale des routes de l'Agenais ;
- Conseil régional, unité scolaire – site d'Agen ;
- Conseil départemental – PC route ;
- Conseil départemental – Transports adaptés ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours –
8 rue Marcel Pagnol 47510 FOULAYRONNES.